

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Préavis du Comité de direction No 01/2023 relatif aux comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2022

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine
- Nicole Reymond
- Lionel Vidoudez
- Anne-Lise Rime
- Chantal Di Lallo, excusée

a rencontré le CODIR de l'AJERCO le 4 avril 2022 à Penthaz afin d'examiner le préavis susmentionné. Le CODIR était représenté par M.Yves Jauner, président et Mmes Barbara Busigny, Caroline Jaughey, Laurence Peytregnet et Florence Texier Claessens. M. Claude Borgeaud, directeur de l'Aras, était accompagné par ses collaborateurs, Mme Rachel Le Cocq et M. Damien Pourplanche. Mr. Albert Emery, président du CI, était également présent. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité.

La commission s'est encore réunie les 11 et 13 avril (Mme Rime excusée le 13 avril).

La commission a établi le rapport qui suit :

Bilan de création de places pour l'accueil en UAPE (parascolaire)

- 12 places UAPE Les petites licornes
- 4 places UAPE Croquetoiles
- 15 places UAPE Les frimousses (6 mois).

Les comptes ont été examinés de manière succincte par la fiduciaire Ofico et attestés conformes à la loi sur les communes et au règlement de comptabilité des communes en date du 25 mars 2023.

Tout le détail des différences importantes entre le budget et les comptes est expliqué dans le préavis. Nous remercions le CODIR pour ce travail très minutieux d'explications.

Le résultat de l'exercice se solde par est un excédent de Recettes CHF 687'000.00.

Le montant de CHF 16'394615.45 correspond à la différence entre le total des charges du réseau (CHF 17'081'615.45) et le montant net de Remboursements aux communes (préscolaire, parascolaire et familial) de CHF 687'000.00. Il se divise en deux thèmes :

- Préscolaire et familial : 486'111.69 (Comptes 510.3525.0 - Remboursements et subventions aux communes)
- Parascolaire : 200'888.31 (soit tous les comptes xxx.3525.0 des UAPEs [341'340.24] dont il faut déduire l'excédent de charges de Croquétoiles soit une partie du comptes 582.4525 pour [140'451.93])

Il y a lieu de relever que les unités suivantes présentent une différence marquée par rapport au budget.

- Croquétoiles, poste 582
- Les petits guêpiers, poste 585
- Croquelune, poste 590
- Les Chavannes, poste 591

Poste xxx.4361

La Commission de gestion propose que les comptes soient plus détaillés quant aux divers remboursements de traitements et de charges sociales, pour plus de lisibilité.

Ces postes incluent la part des remboursements de l'Etat pour les enfants SESAF ainsi que d'autres remboursements de tiers. L'accueil des enfants SESAF est déficitaire d'un point de vue financier. C'est toutefois un choix de l'association d'accompagner ces enfants à besoins particuliers.

Poste xxx.4655.07

Un rabais de 20% a été accordé aux parents pour le mois de Novembre 2022. Ceci est supporté par la FAJE.

Poste 589.XXXX.XX

- Concernant l'accueil des 7-8P, le projet de Cossonay a été abandonné
- Le projet de l'ilot de la Sarraz (APMI les jonquilles - Eclépens, poste 587) qui au départ semblait correspondre aux vœux des parents offrant la possibilité d'un accueil unique à midi pour les 5-6P, n'a pas rencontré l'attrait escompté, au vu du taux de fréquentation très bas (26% en 2022). Les parents ont financé leur part pour un montant de CHF 7'810.05 pour 3921 heures consommées durant une ½ année en comparaison de la somme de CHF 24'033.56 honorée par les communes (100% payé par l'ilot).

Cette structure a été transformé en UAPE de 15 places pour un accueil de midi et après-midi pour les 5 à 8 P rattachée à l'UAPE des Frimousses. Actuellement aucun élève de 7-8P ne fréquente cette entité. Les 5-6P ont en revanche bien

répondu à cette nouvelle offre qui a permis de détendre le besoin de places pour les nouveaux arrivants des petites classes 1P-2P dans la structure, mais qui reste encore insuffisant.

Annexe III, poste 9280.11 Fonds « Accueil de jour des enfants » AJERCO

La commission est surprise du montant élevé attribué au fonds de réserve (CHF 445'061.07.)

Poste 510.3801

La commission est étonnée que le montant de CHF 260'000 soit destiné à un projet de structure préscolaire « Nouvelle Terre », qui semble être hors du plan de développement 2020-2025. Ce montant paraît être attribué à ce projet pour diminuer une location de locaux chez un propriétaire privé. Les prestations semblent être supérieures aux prix en vigueur actuellement appliqués dans les communes de l'AJERCO.

La commission émet le vœu que le CODIR soumette un préavis au CI, pour tout projet de nouvelle structure qui ne serait pas prévu dans le plan de développement 2020-2025.

Point sur l'évolution du plan de développement du Réseau Ajerco 2020-2025

Quelques précisions du CODIR concernant l'état des places disponibles en automne 2022:

- Accueil Préscolaire : 44 places restantes selon les plans de développement 2016-2019 et 2020-2025 – A déduire : le projet de Daillens de 22 places et Eclépens 22 places pour la rentrée d'août 2023 (Rapport de gestion AJERCO 2022). Le solde serait à zéro en 2023.
- Accueil Parascolaire 309 places restantes selon les plans de développement 2016-2019 et 2020-2025 : Il resterait donc en fonction des projets validés et connus à ce jour jusqu'en 2025: 99 places à créer. A noter que 24 places restent en attente d'une validation et deux communes sont en recherches de locaux pour la création d'UAPE.

Les années futures seront cruciales pour trouver de nouvelles places d'accueils pour finaliser le plan de développement 2020-2025, essentiellement pour le parascolaire et répondre aux besoins des familles.

Nous notons cette année encore le maintien des heures AMF, voire une légère augmentation de 6000 heures environ (soit 3%), malgré la diminution de 5 accueillantes en milieu familial par rapport à 2021.-Nous espérons que le soutien futur de l'encadrement et l'augmentation des salaires pourraient susciter des vocations ainsi que la confiance des parents dans ces accueils. Les AMF délivrent un service plus proche des besoins des parents et des enfants.

La commission relève deux coquilles dans les documents qui sont remis aux conseillers :

- Annexe II : pour APMI les jonquilles, il s'agit d'un coût / excédent de charges
- Annexe III ; 1er paragraphe « ...il est proposé au conseil intercommunal d'effectuer les prélèvements..... ». Il ne s'agit pas de « prélèvements », mais « d'attributions ».

Souhaits de la commission :

- que le rapport de contrôle de Ofico soit dorénavant distribué à tous les membres du CI, en complément d'informations.
- qu'à l'avenir les montants chiffrés apparaissent dans la partie décision des préavis
- que les annexes soient toutes numérotées.

Aucun contrôle de pièces comptables n'a été effectué par la commission, vu que l'auditeur est chargé de cette mission.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 01/2023 Comptes de fonctionnement 2022

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 01/2023 du Comité de Direction, soit

- D'approuver les comptes 2022 de l'AJERCO
- D'approuver l'attribution de CHF 495'061.07 au fond de réserve tels que décrit dans l'annexe III
- D'adopter le rapport de gestion du réseau AJERCO de l'année 2022.

Senarclens, le 20 avril 2023,

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur



Valérie Faine, Ferreyres :



Anne-Lise Rime, L'Isle



Nicole Reymond, La Sarraz

